

CONFLITS DE LOIS (4) : PROBLEMES POSES PAR L'APPLICATION D'UNE LOI ETRANGERE

Section 1 - L'APPLICATION D'UNE LOI ETRANGERE PAR LE JUGE FRANÇAIS

1.1 - LE TITRE D'APPLICATION DE LA LOI ETRANGERE

1.1.1 - La thèse anglo-américaine des vested rights

1.1.2 - La thèse de la réception de la loi étrangère

1.1.3 - La thèse française de la loi étrangère comme élément de fait

1.1.3.1 - Le régime posé par la jurisprudence

1.1.3.2 - Conséquences sur le statut reconnu à la loi étrangère

1.1.4 - La thèse de la loi étrangère sui generis

1.2 - MODALITES D'APPLICATION DE LA LOI ETRANGERE

1.2.1 - La loi étrangère devant les juges du fond

1.2.1.1 - L'invocation de la loi étrangère

1.2.1.1.1 - L'évolution de la jurisprudence : vers un rôle actif du juge

1.2.1.1.1.1 - Les arrêts Bisbal et Compagnie algérienne de Crédit et de Banque

1.2.1.1.1.2 - Les arrêts Rebouh et Schule

1.2.1.1.1.3 - L'arrêt Coveco

1.2.1.1.1.4 - Les arrêts Mutuelle du Mans et Belaid du 26 mai 1999

1.2.1.1.2 - La situation actuelle

1.2.1.1.2.1 - Les parties n'ont pas la libre disposition de leurs droits

1.2.1.1.2.2 - Les parties ont la libre disposition de leurs droits

1.2.1.2 - La preuve de la loi étrangère

1.2.1.2.1 - La charge de la preuve

1.2.1.2.2 - Les modes de preuve

1.2.1.2.3 - Les conséquences du défaut de preuve de la loi étrangère

1.2.1.3 Le correctif de la théorie de l'équivalence

1.2.2 - La loi étrangère devant la Cour de cassation

1.2.2.1 - Le contrôle de la dénaturation

1.2.2.2 - Le contrôle de la motivation

Section 2 : LES MECANISMES D'EXCEPTION A L'APPLICATION D'UNE LOI ETRANGERE

2.1 - LES LOIS DE POLICE

2.1.1 - Définition positive des lois de police

2.1.1.1 - Historique

2.1.1.2 - Définition fonctionnelle des lois de police

2.1.1.3 - Domaine des lois de police

2.1.1.3.1 - Les lois de police internes

2.1.1.3.2 - Les lois de police communautaires

2.1.2 - Définition négative des lois de police

2.1.2.1 - Lois de police et lois d'application territoriale

2.1.2.2 - Lois de police et ordre public

2.1.2.2.1 - Lois de police et ordre public interne

2.1.2.2.2 - Lois de police et ordre public au sens du droit international privé

2.1.2.3 - Lois de police et règles de conflit de lois unilatérales

2.1.2.4 - Lois de police et règles de droit public

2.1.2.5 - Particularisme des lois de police par rapport à la technique conflictuelle

2.1.3 - Régime des lois de police

2.1.3.1 - Les lois de police dans l'ordre interne

2.1.3.1.1 - Régime des lois de police du for

2.1.3.1.2 - Régime des lois de police étrangères

2.1.3.2 - Les lois de police internes dans l'ordre communautaire

2.1.3.3 - Les lois de police devant l'arbitre

2.2 - L'ORDRE PUBLIC INTERNATIONAL FRANÇAIS (ou " ordre public au sens du droit international privé " selon l'appellation adoptée par l'arrêt Kieger : Civ.1re 30 mai 1967, D. 1967 p.629)

2.2.1 - Définition positive de l'ordre public international

2.2.1.1 - Rapide historique

2.2.1.2 - Caractères de l'ordre public international

2.2.1.2.1 - National

2.2.1.2.2 - Imprécis

2.2.1.2.3 - Variable

Variable dans son contenu

Variable dans sa portée et l'ordre public de proximité

Variable dans les circonstances de mise en œuvre : effet plein et effet atténué ,
objectif et subjectif

2.2.1.3 - Domaine de l'ordre public en droit international privé

2.2.1.3.1 - La défense de principes si évidents qu'ils relèveraient du droit naturel

2.2.1.3.2 - La défense des fondements politiques et sociaux de la civilisation française

2.2.1.3.3 - La défense de politiques législatives spécifiques

2.2.1.4 - Exemples de droit positif

2.2.2 - Définition négative de l'ordre public international

2.2.2.1 - Ordre public international et ordre public interne

2.2.2.2 - Ordre public international et lois de police

2.2.2.3 - Ordre public et compétence internationale du juge français

2.2.3 - Les effets de l'ordre public international

2.2.3.1 - Plein effet, effet atténué et effet réflexe de l'ordre public international

2.2.3.1.1 - L'effet général ou plein effet de l'ordre public international

2.2.3.1.2 - L'effet atténué de l'ordre public international

2.2.3.1.3 - L'effet réflexe de l'ordre public international

2.2.3.2 - Ordre public international et ordre communautaire

2.3 - LA FRAUDE A LA LOI

2.3.1 - Définition positive de la fraude à la loi

2.3.1.1 - L'exemple de la Princesse de Bauffremont (Civ. 18 mars 1878, GA n°6)

2.3.1.2 - Les conditions de la fraude

2.3.1.2.1 - L'élément subjectif

2.3.1.2.2 - L'élément objectif : la modification de l'élément ou de la catégorie de rattachement

2.3.2 - Définition négative de la fraude à la loi : fraude à la loi et forum shopping

2.3.3 - Les effets de la fraude à la loi